► PROCÉDURE ET CALENDRIER DE VOTE

Informations personnelles (à compléter)

Identifiant (email pro): .....

Mot de passe : .....

Code de vote (carte d'électeur·trice) : .....

Question défi : .....

Réponse (respecter la casse) : .....

► 05 OCTOBRE 2026

- J'accède à l'e-mail concernant les élections sur ma boîte professionnelle ;
- Je crée un mot de passe personnel ;
- Un mail est envoyé sur ma boîte professionnelle avec un lien de confirmation ;
- J'accède à mon espace électeur·trice ;
- Je choisis ma question défi et j'inscris ma réponse personnelle ;
- Je renseigne un autre email de contact (attention ! gardez plutôt votre email pro) ;
- Je vérifie les scrutins qui me concernent et consulte les listes électorales ;
- Je fais remonter les erreurs éventuelles dès que possible avant le 1er décembre.

À partir du 17 novembre je consulte les professions de foi et les listes de candidat·es.

► À PARTIR DU 10 OCTOBRE ET AU PLUS TARD LE 17 NOV

- Je reçois sur ENSAP, ma carte d'électeur·trice (rubrique « mes docs employeur » qui apparaitra) avec mon code de vote. Pour les personnels dans certaines positions particulières (hors ENSAP), la carte d'électeur·trice sera obtenue via la « question défi » ou via « France connect ».

En cas de perte de la carte d'électeur·trice, un nouveau code de vote pourra être envoyé via la procédure de réassort.

► DU 03 DÉCEMBRE 2026 À 8H…

Attention aux embouteillages sur le site le premier jour et le dernier jour !

- J'accède à mon espace électeur·trice avec mon identifiant et mot de passe personnel ;
- Je prépare ma carte d'électeur·trice avec mon code de vote ;
- Je clique sur «JE VOTE» ;
- j'accède à mes scrutins.

#jevotecgteduc2026

► … AU 10 DÉCEMBRE 2026 À 17H.

FERMETURE DE L'ESPACE DE VOTE

► LES CONDITIONS DE TRAVAIL DOIVENT S'AMÉLIORER

Effectifs allégés, postes pérennes, moyens humains et matériels à la hauteur des besoins, ainsi qu'une vraie médecine du travail. La multiplication des réformes, la surcharge de tâches, la pression hiérarchique et la précarité épuisent les personnels comme les élèves.

► SUR LES SALAIRES ET LA PRÉCARITÉ, IL FAUT UN VRAI RATTRAPAGE

Dégel du point d'indice, augmentation immédiate de 400 euros net par mois, suppression du jour de carence et des pertes de traitement, intégration des primes dans le salaire, et titularisation des contractuel·les. L'égalité femmes-hommes doit aussi se traduire dans les rémunérations et les carrières.

► POUR REDONNER DU SENS À NOS MÉTIERS

Il faut défendre la liberté pédagogique, du temps de concertation dans le service, une formation digne de ce nom et des collectifs de travail renforcés. L'École doit rester un Service public d'émancipation, avec davantage de moyens pour l'Éducation prioritaire, la ruralité et l'ensemble des personnels qui font vivre l'institution.

► NOTRE PROJET D'ÉCOLE S'OPPOSE AUX LOGIQUES DE TRI, DE MILITARISATION ET DE MISE EN CONCURRENCE.

Nous voulons une École qui protège, qui émancipe et qui donne à toutes et tous les mêmes droits : fin des réformes réactionnaires, arrêt de la sélection, défense d'une véritable éducation à la vie affective et sexuelle, et davantage de droits pour les élèves comme pour les personnels.

CONTACT :

01 55 82 76 55
unsen@cgteduc.fr

fb : *CGT-Éducaction*
insta : *@cgteducaction*
Bluesky : *@cgteduc.fr*

*LE SYNDICAT DE **TOUS LES PERSONNELS** DE L'ÉDUCATION NATIONALE*

ÉLECTIONS PRO 2026



du 3 au 10 décembre 2026

POURQUOI JE VOTE ? COMMENT JE VOTE ?

La CGT Éduc'action a toujours défendu individuellement tous les personnels tout en étant un syndicat féministe, revendicatif, de masse et de classe, œuvrant pour un autre projet de société.

C'est pourquoi aux élections de décembre, votez et faites voter CGT Éduc'action pour renforcer vos droits et faire vivre un autre projet d'École.

Voter pour la CGT Éduc'action c'est également donner à la CGT les moyens de vous représenter, de vous faire entendre et de vous défendre.

#jevotecgteduc2026

CGT-EDUC-3-VOLETS-A4-ACCORDEON.indd 1 30/06/2026 10:56

► *LE RÔLE DES COMITÉS SOCIAUX D'ADMINISTRATION (CSA) :*

Le rôle des Comités Sociaux d'Administration (CSA) , le CSA ministériel (CSAM) et CSA Académiques (CSAA) :

- Ils sont, entre autres, consultés sur l'organisation des services et du temps de travail, les règles statutaires et relatives à l'échelonnement indiciaire…
- Au sein des CSA, la F3SCT est consultée sur les questions et projets de textes relatifs à la protection de la santé, hygiène, sécurité des agent·es dans leur travail.

Le rôle des Commissions paritaires (CAPA, CAPD, CAPN) : la Loi de transformation de la Fonction publique a fortement limité le rôle des CAP en passant d'une logique collective à une logique individuelle.

Elles examinent les recours :

- à l'initiative de l'administration (conseils de discipline, non-titularisation des stagiaires)
- à l'initiative des agent·es (recours pour avis sur l'avancement d'échelon ou de grade, pour refus de temps partiel, mise en disponibilité ou détachement, recours suite à l'entretien professionnel…).

Le rôle des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) : elles sont le pendant des CAP pour les personnels non-titulaires.

- convoquées en cas de conseil de discipline ou de licenciement.
- peuvent être consultées en cas de refus de congé syndical, refus de temps partiel, refus d'autorisation d'absence pour préparer un concours ou en cas de litige sur un compte rendu d'entretien professionnel...



du 3 au 10 décembre 2026

#jevotecgteduc2026

ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS

LES DÉTACHÉ·ES VOTENT DANS LEUR CORPS D'ORIGINE

VOTES À EFFECTUER		CSA-M	CSA-A	CAPN	CAPA	CAPD	CCP
3	PE et Instituteur·trices	■	■			■	
4	Agrégé·es Certifié·es, PLP PEGC, adjoint·es d'enseignement et chargé·es d'enseignement PEPS et CEEPS CPE COP et DCIO Professeur·es de chaires supérieures	■	■	■	■		
4	Personnels d'inspection et de direction	■	■	■	■		
3	AAE	■	■		■		
3	SAENES	■	■		■		
3	ADJAENES ATEE	■	■		■		
3	Infirmièr·es - Conseiller·ères techniques services sociaux - Assistant·es services sociaux	■	■		■		
3	Médecins	■	■	■			
2	Personnels d'enseignement d'éducation et d'orientation stagiaires	■	■				
3	Personnels non-titulaires (admin, tech, pédagogiques, sociaux et de santé, GRETA)	■	■				■
3	Personnels non titulaires (enseignant·es, CPE et COP, alternant·es, GRETA)	■	■				■
3	Personnels non-titulaires (d'éducation, de surveillance et AESH)	■	■				■
4	Détaché·es PRCE, PRAG	ES*	ES*	■	■		
3	Ingénieur·es et Assistant·es Ingénieur·es	*	■	■			
3	Technicien·nes Recherche et Formation	*	■	■			
3	Adjoint·es Techniques de Recherche et Formation	*	■		■		
2	CNED, ONISEP, CIEP, Canopé	■	■				
3	Personnels des GIP FCIP	■	■				CT*

*ES : Enseignement Supérieur / *CT : Contractuelle

* : CSA EN ou SUP selon le lieu d'exercice

CGT-EDUC-3-VOLETS-A4-ACCORDEON.indd 2 30/06/2026 10:56